

210.4
N 857

NOUVEAU
RÈGLEMENT DE VIE
A L'USAGE

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

SUIVI D'UN GRAND NOMBRE DE MAXIMES ET
PRATIQUES DE PIÉTÉ.

Lorsque dès la jeunesse on a marché dans
le bon chemin, l'on ne s'en écarte pas
dans un âge plus avancé. *Prov. c. 12. v. 6.*



QUÉBEC,

IMPRIMÉ PAR J.-B. FRÉCHETTE, PÈRE.

RUE LA MONTAGNE, BASSE-VILLE.

1845.